

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 09 SEPTEMBRE 2013

L'an **deux mille treize le neuf septembre**, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'AMÉCOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2013

Présents : M. Yves d'Amécourt, M. Benoît Puaud, M. Patrick Barrière, M. Pierre Tomada Mme Sandrine Combefreyroux, Mme Marie-José Lawther, Adjoints, Mme Ghislaine Curoy, M. Luc Hérault, M. Guy Latorre, M. Philippe Laveix, M. Serge Maurin, M. Claude Lumeau, Mme Françoise Mery, Mme Sylvie Panchout, Mme Annette Quebec, M. Jean-Paul Souan.

Absents ou excusés : M. Rémi Ballarin (pv à JP Souan), M. Gilles Bussac, M. Mme Sandrine Dèche (pv à Françoise Mery).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 24 juin 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 24 juin 2013 est adopté à dix sept voix pour.

Monsieur Serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout : néant

Retrait :

5. Acquisition/vente terrains – terrain à « Roussillon »

ORDRE DU JOUR

1 – ASSAINISSEMENT

- SATESE

Monsieur PUAUD rappelle que le SATESE, cellule technique du Conseil Général, vient en aide aux communes et structures intercommunales en charge de l'assainissement des eaux usées.

Le SATESE effectue un accompagnement technique, assistance et conseil, vient en aide pour la réaliser d'études et des programmes d'interventions pour la collecte et le traitement des eaux usées, la réalisation des contrôles de l'auto surveillance des stations d'épuration.

Monsieur PUAUD fait part au conseil municipal de la nécessité de passer une convention de partenariat pour 2013-2018 qui détaille les missions et les engagements du Conseil général.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour la signature de la convention avec le SATESE.

- Régie municipale de La Réole

Monsieur PUAUD rappelle qu'un seul agent de la commune est dédié à la station d'épuration pour assurer l'ensemble du suivi technique mais un certain nombre de tâches administratives doivent aussi être gérées régulièrement.

Devant la nécessité d'effectuer régulièrement des documents administratifs et des transmissions réglementaires auprès des services de contrôle de l'assainissement collectif (police des eaux, Agence de l'eau Adour Garonne, SATESE), il serait envisageable de passer une convention de prestation intellectuelle avec la régie municipale interservices de La Réole en l'absence de personnel dédié et de compétences techniques et administratives spécifiques en interne au sein de la commune de Sauveterre de Guyenne. Ce projet a été établi avec l'aide de l'AMG (Association des Maires de la Gironde).

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour la signature de la convention avec la régie municipale multiservices de La Réole.

Actuellement, deux consultations sont en cours, suivi des bilans et suivi agronomique des boues de la station. La société ARTELIA a bien avancé dans le diagnostic du réseau assainissement, la reconnaissance du réseau sera fera rapidement par caméra et « test de la fumée ».

Le « test de la fumée » consiste à envoyer de la fumée dans le réseau d'assainissement et d'observer les dalles des maisons. Lorsque la fumée sort par la dalle (gouttière), c'est que le propriétaire de la maison envoie son eau de pluie dans le réseau d'assainissement. Ceci constitue une pollution de l'eau de pluie qui peut être évitée.

2 – OPERATION « RUE NOUVELLE »

Monsieur le maire présente le dernier plan de la résidence « rue Nouvelle » de Gironde Habitat (ci-joint).

Cette résidence sera construite dans la Bastide et sera exemplaire à plusieurs points de vue : économie d'énergie, densification urbaine, proximité des écoles et des commerces...

Monsieur le Maire propose que cette nouvelle résidence soit nommée « La Jurade » en souvenir de La Jurade de Sauveterre-de-Guyenne qui gérait la ville au Moyen-Âge.

Après plusieurs discussions, le conseil municipal opte pour la Résidence « la Jurade ».

3 – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose l'acquisition de différents terrains notamment :

Pour l'assainissement (budget annexe):

Le terrain de Messieurs MARTIN José et Vincent, se trouvant à côté des ateliers municipaux pour la construction du bassin d'orage et l'extension des ateliers municipaux. Les propriétaires ont donné leur accord pour la vente, avec la prise en charge de la replantation des pruniers par la commune.

Maitre Philippe LAVEIX se retire du vote.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à quinze voix pour, à l'achat de ce terrain.

Pour la commune (budget principal) :

- Monsieur et Madame BENEY, propriétaire du terrain jouxtant l'église côté nord, souhaite donner une partie du jardin de l'ancien magasin « Clin d'œil » et en contrepartie, la commune établira le mur mitoyen.

- Terrain au « Moulin des Aynes », achat du terrain avec les bâtiments pour devenir un local de l'association des chasseurs (près du moulin) plus une mise en sécurité du carrefour avec la démolition de la maison d'habitation actuelle.

- Madame MEYRON veut vendre un morceau de terrain se trouvant à côté de la caserne des pompiers.

- Terrain de l'ancienne voie ferrée à Saint-Romain derrière le garage BOLZAN appartenant à MM PATACHON, pour permettre de faire le lien avec le chemin de l'AFR et de desservir le lotissement (clos de Vignague) et les terrains classés constructibles au PLU.

- Deux terrains longeant la Vignague au lieu-dit « Cardeneau » (lavoir de st Romain et « Pont de Papon », Monsieur le Maire expose que l'achat de ses terrain permettra de mettre en valeur les bords de vignague à Saint-Romain a proximité du lavoir, et de restaurer, par endroit, les zones humides. Il rappelle que le bassin versant de la Vignague a rejoint le nouveau Syndicat de Rivières de l'Entre-Deux-Mers avec l'Engranne et la Gamage et que sera présenter bientôt un plan pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Vignague.

Pour la commune (vente)

- A « Mont Saint Fort » parcelle où se situe la réservé d'eau du village de Mont Saint Fort.

Après discussion, Maître Philippe Laveix se retirant du vote, le conseil municipal donne son accord, à quinze voix pour, à l'achat et la vente des différents terrains.

4 – IMMEUBLE DE LA POSTE

- Avenants

Immeuble de la Poste : Marchés de travaux + Avenants						
N° Lot	Entreprise			Montant HT	Tva (19,6%)	TTC
1) MACONNERIE GROS ŒUVRE	SARL BOTTECHIA	Marché de travaux initial		171 229.69	33561.01924	204 790.71
		Avenant N°1				
		Devis	30/08/2013	52 002.01	10192.39396	62 194.40
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		223 231.70	43753.4132	266 985.11		
2) CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	SARL BILLION	Marché de travaux initial		49 749.82	9750.96472	59 500.78
		Avenant N°1				
		Devis	08/01/2013	2 447.60	479.7296	2 927.33
		Délib CM	11/02/2013			
		Visa CL				
Total marché		52 197.42	10 230.69	62 428.11		
3) MENUISERIES EXT. ET INT. BOIS - MENUISERIES ALUMINIUM	T.C.B. SARL	Marché de travaux initial		73 548.61	14415.52756	87 964.14
		Avenant N°1				
		Devis	27/07/2013	-6 635.00	-1300.46	-7 935.46
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		66 913.61	13115.06756	80 028.68		
4) PLATRIERIE ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS	SARL GETTONI	Marché de travaux initial		62 484	12246.864	74 730.86
		Avenant N°1				
		Devis	04/09/2013	10 156.00	1990.576	12 146.58
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		72 640	14 237	86 877		
5) PLOMBERIE - CHAUFFAGE VENTILATION	SARL DARRIET	Marché de travaux initial		42 733	8375.668	51 108.67
		Avenant N°1				
		Devis	10/05/2013	588.00	115.248	703.25
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		43 321	8 491	51 812		
6) ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	SARL GARONNE ENERGIE	Marché de travaux initial		60 202	11799.592	72 001.59
		Avenant N°1				
		Devis	08/07/2013	3 032.00	594.272	3 626.27
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		63 234	12 394	75 628		

Séance du 09 Septembre 2013

7) CARRELAGE - REVETEMENTS SCELLES	JML BATIMENTS	Marché de travaux initial		22 610.36	4431.63056	27 041.99
		Avenant N°1				
		Devis	05/09/2013	-970.90	-190.2964	-1 161.20
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		21 639.46	4 241.33	25 880.79		
8) PEINTURE - SOLS SOUPLES	EURL E.F.P	Marché de travaux initial		38 189.15	7485.0734	45 674.22
		Avenant N°1				
		Devis	31/07/2013	-2 599.25	-509.453	-3 108.70
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		35 589.90	6 975.62	42 565.52		
9) ASCENSEUR	ASCENSUD 2000	Marché de travaux initial		23 000	4508	27 508.00
		Avenant N°1				
		Devis	27/06/2013	900.00	176.4	1 076.40
		Délib CM	09/09/2013			
		Visa CL				
Total marché		23 900.00	4 684.40	28 584.40		
TOTAL initial (Marchés de travaux)			543 746.63	106574.3395	650 320.97	
TOTAL Avenants aux Marchés de travaux (9 lots)			58 920.46	11548.41016	70 468.87	
TOTAL définitif (Marchés de travaux)			602 667.09	118122.7496	720 789.84	

Validation CM 09/09/2013 : 8 avenants	TOTAL	56 472.86	11068.68056	67 541.54
--	--------------	------------------	-------------	-----------

Monsieur le Maire présente les avenants au marché de la restructuration de l'immeuble de la Poste, avenants dus à plusieurs facteurs, modifications demandées par la commune, travaux supplémentaires survenus lors du gros œuvre sur un bâtiment ancien.

Monsieur le maire présente également les caractéristiques du contrat de prêt effectué auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement d'une partie des travaux, indexé sur taux du livret A. Il remercie le Conseil Municipal pour son soutien au projet de rénovation de l'immeuble de La Poste depuis 2008 et pour sa participation aux inaugurations qui ont eu lieu dans l'après-midi. Il se réjouit de l'annonce de Jean-Marie Darmian, Vice-Président du Conseil Général, de la participation financière du Conseil Général à la rénovation de 2 appartements.

Pour ces appartements situés en centre-ville, 3 logements T2 et un logement T3, entre 253 € et 336 € par mois, la priorité sera donnée aux personnes âgées et/ou handicapées souhaitant se rapprocher des services et des commerces. La commission d'attribution communale étudiera les candidatures éligibles (selon un plafond de ressources à ne pas dépasser).

5 – BUDGET

- Commune

Suite aux avenants pour les travaux supplémentaires sur l'immeuble de la Poste. Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au BP 2013 pour réhabilitation de l'immeuble sont insuffisants, il est donc nécessaires d'effectuer le virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT	
2313 OP 012 POSTE	+ 67 000.00 €
2312 OP 012 SCS (Salle culturelle Sportive)	- 67 000.00 €
	0

Monsieur le Maire précise que la Salle Culturelle et Sportive sera construite en 2014 et que ce compte pourra être réajusté sur le budget 2014.

- Assainissement

Le maire informe la conseil municipal que les crédit ouverts au BP 2013 pour frais d'études sont insuffisants pour régler l'étude diagnostic réseau d'assainissement, il est donc nécessaire d'effectuer les virement de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
2031 FRAIS D'ETUDE	+ 35 700.00 €
2315 INSTALLT° MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	- 35 700.00 €

6 - BIBLIOTHEQUE

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente le projet de création d'un espace musique en partenariat avec la BDP de la Gironde, par une convention de mise à disposition d'un fond de CD de la BP et un fonds propre, expérimentation d'un an; avant de créer notre propre fond de CD.

Après discussion, le conseil municipal donne accord, à seize voix pour, à ce partenariat.

Le dossier suit son cours pour l'installation de la bibliothèque dans les anciens locaux de l'office de tourisme. Monsieur le Maire signale que le Conseil Général vient de donner sont accord pour le versement d'une aide dans le cadre du FDAEC (Fonds Départemental d'aide à l'Equipement des Communes).

7 - URBANISME

Monsieur PUAUD informe le conseil municipal d'un courrier de la Préfecture nous signifiant que le contrôle de légalité du PLU a été repoussée et se terminera le 19 octobre 2013. Monsieur le Maire note que malgré le courrier de Monsieur le Sous-Préfet, le dossier était complet et qu'un avis de l'Etat aurait du être rendu avant le 19 août.

De plus, Monsieur PUAUD informe que suite à l'approbation du PLU, les zones de droits de préemption doivent être redéfinies en cohérence. Par conséquent les zones de préemption proposées sont les suivantes :

Zones UA, UB, UC, UCa, UE, UY, UY1, 1AUa, 1AUc, 1AUe, 1AUx, 2AU, 2AUx

(Les zones de la bastide, des villages St Romain, Bouey, St Léger, Le Puch, la station de compression, la zone artisanale de Lafon de Médouc).

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix pour cette nouvelle zone de préemption communale.

8 – DENOMINATION DES RUES

Conformément aux discussions qui avaient eu lieu précédemment et aux inaugurations de l'après-midi, Monsieur le Maire propose de renommer les rues de Bonard et des Tennis

Rue de Bonard : « Avenue Francis Naboulet – Maire de Daubèze – Conseiller Général - Président de la Communauté des Communes »

Rue des Tennis : « Rue Pierre Perromat – Maire de Gornac – Président de l'INAO »

Monsieur le Maire signale que l'association du « Souvenir Français » qui aide la commune à entretenir ses monuments du souvenir, souhaite que la commune nomme une rue du « Souvenir Français ». Le conseil municipal donne son accord sur le principe.

9 – STATION TIGF

Monsieur le Maire rappelle les nuisances provoqués par la station TIGF cet été, créneaux d'utilisation du calendrier non respectés, travaux de maintenance, nuisances sonores de plus en plus importantes. Les riverains sont exaspérés par le non-respect du programme établi (créneau, niveau de bruit).

Monsieur le Maire propose l'achat d'un compteur de décibels, pour effectuer des contrôles.

Monsieur PUAUD signale que beaucoup de travaux ont été entrepris pour réduire les problèmes mais il reste encore des améliorations à apporter.

Monsieur le Maire expose que pour pouvoir parler avec TIGF, une mesure du bruit serait utile, chaque fois que de besoin.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un compteur de décibel.

10 – DEVELOPPEMENT DES COMMERCE

- Monsieur TOMADA présente au conseil municipal que les panneaux signalétiques « Sauveterre-de-Guyenne – Ville étape » (voir ci-joint) seront implantés sur les 5 axes principaux à 1 km du bourg. Le conseil général ne voulant pas les panneaux sur l'accotement, ceux-ci seront donc installés sur des terrains privés, une convention sera signée entre commune et les propriétaires.

Le Conseil Municipal approuve le « B.A.T » mais demande que l'on ajoute ville jumelée avec Sottrum (D), Olite (E) et Saulnes. Monsieur le Maire rappelle que cette dépense était prévue et inscrite au budget.

- Monsieur le Maire propose également qu'un panneau indiquant « tous commerces et parking 100 places » sera placé à chaque porte, entre le panneau « Syndicat d'initiative » et le panneau « centre-ville ». Accord du Conseil Municipal.
- Marie-José Lawther expose la proposition de faire des annonces par l'intermédiaire de la radio France Bleu Gironde. Spot de 30 secondes annonce le marché du mardi matin et de l'ouverture des commerces le dimanche matin. France Bleu Gironde, avec un fort audimat, effectue des annonces pour les collectivités locales et pour des événements particuliers.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour faire des annonces sur France Bleu Gironde pour un test sur 2 mois.

- Monsieur le Maire signale que le commerce « Petit Casino » change d'enseigne, et deviendra un commerce franchisé « Vival », toujours dans le groupe CASINO.

11 – COMMUNICATION

Madame LAWOTHER présente une estimation des visites du site de la commune ainsi que les connexions sur le wifi municipal durant juin et juillet 2013.

12 – MISE EN SECURITE – ENTREE DE VILLE

Suite à l'accident qui avait eu lieu sur la passage piéton entre la RPA de Pringis et le SUPER U, Monsieur TOMADA informe de la réalisation des travaux suivants : 3 luminaires ont été mis en place sur la RD 670 route de Libourne à l'entrée de Sauveterre, ainsi que des panneaux « passage piéton » solaire.

Monsieur TOMADA fait part également du résultat de l'enregistrement des débits routiers sur cette même voie et dans les deux sens (annexe 1) où il apparaît un certains d'excès de vitesse. Le Préfet préconise un aménagement ou un équipement spécifique limitant la vitesse à 50km/h. Des bandes rugueuses ont été envisagées mais un radar pédagogique serait peut-être plus dissuasif. Des chiffrages sont en cours. Monsieur le Maire demandera son avis au Commandant de Compagnie.

13 – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur PUAUD fait part du de transfert de compétence éclairage public, convention avec le SDEEG qui permettrait une vision de l'ensemble du réseau avec une cartographie complète. Ce partenariat avec le SDEEG vise à une meilleure réactivité des services tant au niveau de chiffrage des opérations que de l'exécution des travaux.

Monsieur HERAULT précise effectivement que l'ensemble du réseau doit être revu.

Accord du Conseil Municipal.

14 – PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal au sujet du contrat CUI de Simon OLIVARES qui arrive à son terme le 30 septembre 2013. Il propose son recrutement au sein de la commune de Sauveterre de Guyenne, à compter du 1^{er} octobre 2013 sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 24h hebdomadaire.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Monsieur le Maire présente également la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'Audrey GALINAT de 32 h à 35 h. Après échange de vue, le conseil municipal donne un avis favorable, à seize voix pour, à l'augmentation d'heure hebdomadaire de Madame Audrey GALINAT.

Pour info, GRAVELIER Daniel, en contrat aidé au CCAS, a trouvé un emploi depuis le 05 septembre 2013. C'est une bonne nouvelle pour lui. Monsieur Gravelier a écrit une lettre pour remercier la commune pour l'aide qu'elle lui avait avec un CUI dans son processus de retour vers l'emploi.

15 – QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements au Conseil Municipal reçus après les obsèques du Général GUICHARD, de Monsieur Michel CHAUVET et de Monsieur Jean AUDEBERT.

- Lettre ouverte

Marie-José Lawther, adjointe à la communication, prend la parole : « Dans une **lettre ouverte siglée « La Lanterne »**, datée du 4 juillet 2013, et reçue en Mairie le 10 juillet, Monsieur Christophe MIQUEU, signataire, interpelle la municipalité sur le projet de la future salle des fêtes qui se situera sur la zone BONARD.

Dans le cadre de sa campagne électorale, le groupe « Sauveterre de gauche » a souhaité informé la population de l'initiative de Monsieur Christophe MIQUEU, en distribuant la copie du courrier dans les boîtes aux lettres des administrés.

La lettre ouverte de « **La Lanterne** » a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux pour lecture et avis : Le conseil municipal, lors de sa séance du 9 septembre 2013 adresse réponse.

Sont annexés au compte rendu du conseil municipal :

- La lettre ouverte « La Lanterne »
- La réponse du conseil municipal
- Les supports d'information édités par la municipalité et faisant référence au projet (comptes rendus des conseils municipaux, Echos des Cités)
- Le spécial Echos des cités sur le budget communal
- Les principes en matière de communication à compter du 1^{er} septembre 2013 (code électoral, art. L 52-1) précisant que le mandat des élus locaux doit être exercé jusqu'à son terme et le rythme administratif des actions municipales doit être respecté. »

Madame Combefreyroux prend la parole pour dire que la lettre proposée en réponse par Marie-José Lawther lui convient et qu'elle se dit choquée par les termes de la lettre de Monsieur Miqueu. Elle conclue : « Ce Monsieur n'est pas notre professeur et nous ne sommes pas ses élèves ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de réponse présentée par Marie-José Lawther.

- Assurance – vol atelier

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'assurance concernant le vol aux ateliers en janvier 2012

- FDAEC

Monsieur Maire donne lecture du courrier du conseil général accordant une subvention de 28 750 € au titre du FADEC pour 2013.

- Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne lecture de l'accusé réception des demandes de subventions faites auprès du conseil Général pour la création d'une salle à vocation culturelle et d'une école de musique et pour la restructuration de l'église Notre Dame.

- USTOM

L'USTOM propose une formation pratique du compostage individuel à Massugas le 14 septembre 2013. Formation gratuite est ouverte à tous les administrés.

- PREVENTION ROUTIERE

Monsieur TOMADA fait part du courrier de la prévention routière signalant le programme de sensibilisation obligatoire pour nos jeunes concitoyens du 20 au 24 janvier 2014.

- COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire fait part du courrier du président de CAC pour le soutien de la commune lors de la manifestation « Sauveterre fête ses vins »

- ELECTIONS

Monsieur le Maire fait part du changement de dates élections municipales 2014 qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014 et à la proportionnelle (plus de panachage → liste entière).

- SDEEG

Courrier du SDEEG qui engage un partenariat avec Gironde Numérique pour la mutualisation des moyens et des actions de deux syndicats pour permettre la desserte en Très Haut Débit des territoires girondins.

- PARTENARIAT - IUT BORDEAUX/COMMUNE

Monsieur PUAUD présente de projet de partenariat avec IUT de Bordeaux et la commune. Ce partenariat vise à mettre en place une aide ponctuelle aux élus lors de l'élaboration de projet, grâce aux connaissances d'étudiants volontaires. Après plusieurs contacts, les projets de partenariats porteraient sur :

La réserve d'eau d'incendie du collège
Le plan communal de sauvegarde

- CIMETIERES

Monsieur le Maire signale que la réfection du mur cimetière de Sauveterre est en cours suite aux dégradations commises par des Poids Lourds.

Des devis ont été effectués pour la restauration du mur du cimetière du Puch. Le montant des travaux étant très important, une solution technique moins onéreuse doit être trouvée. Monsieur le Maire se rendra sur place avec l'artisan.

- FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'installation de la fibre optique sont en cours sur la D230 et la D672 pour relier Gornac et Sauveterre par la fibre optique.

- ORDURES MENAGERES

La commune constate une augmentation des incivilités sur son territoire communal depuis la mise en place de l'expérimentation de la redevance incitative. De plus en plus de sacs poubelles sont déposés sur la voie publique.

Monsieur TOMADA présente deux solutions pour l'instant, un courrier amiable et un courrier avec amende. Après discussion, le conseil municipal opte pour le courrier amiable et demande un peu de civisme aux administrés qui déposent leurs poubelles ainsi.

Monsieur TOMADA pose également le problème des déjections canines sur la commune et plus particulièrement à l'intérieur de la bastide. Des bacs à sable ont été installés mais pour autant que cela cesse, la commune prévoit d'installer des bornes de distributions de sacs aux endroits impactés de la bastide (autour de l'église, place du marché aux cochons, au foirail, à la petite gare et à Bonard) en espérant là aussi un peu de civisme.

Monsieur le Maire signale qu'il y a quelques mois, la Gendarmerie avait dressé des procès verbaux, à sa demande. Cela peut se reproduire si chacun n'y met pas du sien.

- REMERCIEMENTS – OTAGES ARLIT

L'association de soutien aux otages d'Arlit remercie vivement la commune pour la banderole de soutien accroché à la façade de la mairie.

- OLITE

Monsieur le Maire fait de l'invitation reçu de la Mairie de OLITE pour une manifestation du 14 septembre prochain. Monsieur le Maire rappelle que le jumelage avec OLITE est en sommeil depuis quelques années, et se propose de répondre à l'invitation en se rendant à OLITE. Monsieur Latorre contactera Olite pour prévenir.

- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Séance du 09 Septembre 2013

Une réunion aura lieu le 12 septembre 2013 à la mairie pour le projet de la mise en place de cette réforme avec les différents intervenants (mairie, écoles). Ce projet doit être adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale avant le 19 octobre 2013.

- ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire remercie Monsieur PUAUD pour la renégociation des contrats d'assurances statutaires qui permet à l'heure actuelle de bénéficier de bons remboursements lorsque les agents sont absents pour cause de maladie.

- CONCILIATEUR

Monsieur Jean-Luc ILLICHE demeurant à Latresne, vient d'être nommé par le Procureur de Bordeaux conciliateur sur le canton de Sauveterre-de-Guyenne. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Illiche le 10 septembre et lui proposera d'organiser ses rendez-vous dans le cadre du Relais de Service Public du Sauveterrois.

- TIGF

Le Président du Conseil Général nous informe de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental accordée à TIGF pour installation de canalisations de gaz dans le domaine public routier ou dépendances du département de la Gironde.

AGENDA

6 septembre : exposition photographiques de Peggy Halna de Fretay - Mairie

14 septembre : fête des associations à Blasimon

15 septembre : Brocante – journée du patrimoine

16 septembre : AG Ecole de Musique

25 septembre : AG Tennis

13 octobre : salon du livre – salle des fêtes

18 octobre : théâtre – salle des fêtes- « le gai mariage »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

ANNEXES

Jour : 8.00 à 22.00	Commune de Sauveterre-de-Guyenne RD 670	26/06/2013 à 09:00 10/07/2013 à 09:00			
		Dep	Sec	Ind	Sens
		33	5678	90	1 - 2
		N44 41 49 992		W000 05 18 036	
		Synthèse de l'analyse		RD 670	PR 0 + 0

Référence de l'analyse

Localisation	COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Lim. Vitesse
Sens 1		VL: 50 PL: 50
Sens 2		VL: 50 PL: 50
Période	Du mercredi 26/06/2013 à 09:00 au mercredi 10/07/2013 à 09:00	
		13 J. entiers



Synthèse de l'analyse du mercredi 26/06/2013 à 09:00 au mercredi 10/07/2013 à 09:00

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2			
	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL
Débit Total sur la période	34611	31985	2626	7,59	33006	30567	2439	7,39
Débit Moyen Journalier	2662	2460	202	7,59	2539	2351	188	7,40
Débit Moyen horaire	111	103	8	7,21	106	98	8	7,55
Débit Moyen de Jour	2538	2347	191	7,53	2388	2215	173	7,24
Débit Moyen de Nuit	124	113	11	8,87	151	137	15	9,93
Débit Moyen Jours ouvrés	2822	2554	268	9,50	2671	2428	242	9,06
Débit Moyen Sam. & V.F.	2634	2569	65	2,47	2302	2233	70	3,04
Débit Moyen Dim. & Fériés	1973	1932	41	2,08	2182	2123	59	2,70

Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	TV	VL	PL	TV	VL	PL
Vitesse moyenne/période	54	54	52	57	58	46
Vitesse moyenne de jour	54	54	52	57	57	46
Vitesse moyenne de nuit	62	62	61	61	63	48
Nbre d'excès de vitesse	22764	21069	1695	24369	23495	874
V85	66	67	62	68	69	56
V50	53	53	52	57	58	45
V15	41	41	42	44	45	36

Les moyennes sont calculées à partir des totaux de la période divisés par le nombre de jours entiers.

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers.



Sauveterre-de-Guyenne , le 4 juillet 2013

Lettre ouverte

à Monsieur le Maire de Sauveterre-de-Guyenne
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

adressée en copie aux Sauveterriennes et aux Sauveterriens

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par cette lettre ouverte je souhaite aborder le sujet de la nouvelle « salle des fêtes » que le Conseil municipal envisage de réaliser à Bonard. Cette « salle de banquets » (comme baptisé dans votre programme de 2008) pose question et inquiète de très nombreux Sauveterriens. Ce projet **démesuré et très coûteux** empêchera, en effet, d'autres investissements préférables pour le quotidien de nos concitoyens (équipements collectifs, services publics de proximité, voirie, restauration du patrimoine, etc.).

Après lecture du dernier compte-rendu de Conseil municipal (27 mai 2013) relayé par *l'Echo des cités*, je constate que suite à la parution du dernier numéro de *La Lanterne*, votre projet initial a été **modifié**. En six mois nous sommes passés d'une salle pouvant accueillir 600 personnes assises, à une annexe géante du gymnase dont la surface globale avoisine les 600 m² mais dont la salle n'est plus que de 350 m². Cette **inconstance** témoigne d'un manque de cohérence dans les choix effectués et de la nécessité d'élargir démocratiquement le cadre de discussion à propos de ce projet, bien au-delà de votre seul Conseil. Or vous semblez toujours négliger l'importance de ce débat public, alors même que plus de 150 Sauveterrien-ne-s de tous horizons ont exprimé officiellement leur souhait de voir organiser une **consultation citoyenne**. Le débat existe réellement, depuis plusieurs semaines, dans notre commune et vous ne pouvez l'ignorer.

Car il s'agit bien d'un enjeu budgétaire global de plus d'un million d'euros en prenant en compte non seulement les travaux, mais aussi la maîtrise d'œuvre et les parkings, voiries et réseaux divers, malgré vos efforts pour minimiser cette dépense. Ce montant n'est pas anodin pour nos finances à l'heure où chacun cherche à faire prévaloir un usage raisonné de la dépense publique. Il devra être **très largement supporté par notre commune**. Il aura également un lourd impact sur le budget intercommunal qui est directement issu de la contribution... des communes ! Or notre territoire dispose de salles aux capacités suffisantes pour l'organisation d'événements ou de manifestations d'envergure. Enfin, il ne faudrait pas que votre choix occulte la réflexion sur le **projet culturel et associatif** qui, je le pense, a toute sa place **à l'intérieur de notre bastide**.

Vous refusez toute consultation citoyenne sur ce dossier. Ce n'est pas ma conception de la gestion communale : **l'avenir est au partage démocratique de la décision et à la participation civique aux grands choix municipaux**.

En attendant, dans un esprit de responsabilité et de réalisme, je vous demande solennellement de ne pas agir dans la précipitation aujourd'hui et d'accepter le compromis d'un **moratoire** sur ce dossier **jusqu'aux élections municipales de mars 2014**, de sorte de pouvoir laisser nos concitoyens décider s'ils veulent ou non le poursuivre. Cette **proposition raisonnable** que je vous fais, sera, je l'espère, entendue.

Je vous demande également, conformément à un esprit républicain de neutralité institutionnelle, de ne plus utiliser les outils de communication financés par la commune dans la période pré-électorale dans laquelle nous sommes engagés depuis mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments républicains.

Christophe MIQUEU

Mairie de Sauveterre-de-Guyenne

Lettre Ouverte

A Monsieur Christophe MIQUEU, La Lanterne.

Lettre annexée au compte rendu du Conseil municipal
du 9/09/2013

Dans une **lettre ouverte signée « La Lanterne »**, datée du 4 juillet 2013, et reçue en Mairie le 10 juillet, vous interpellez la municipalité sur le projet de la future salle des fêtes qui se situera sur la zone BONARD.

Dans le cadre de la campagne électorale que vous menez pour le groupe « Sauveterre de gauche », vous avez fait le choix d'adresser copie de ce courrier à la population par distribution directe dans les boîtes aux lettres.

Nous prenons acte de votre précipitation électorale.

Soyez patient : vous aurez, **en temps et en heure**, l'occasion de commenter, critiquer, pourfendre, disséquer et théoriser sur le bilan de la municipalité.

En attendant les prochaines élections municipales le 23 mars 2014, les conseillers municipaux en place, élus démocratiquement en 2008, font le choix de rester fidèles à leur principe de transparence, en proposant à la population, une information argumentée, claire et objective :

- Via les comptes rendus du conseil municipal, disponibles à la consultation en Mairie affichés sous la halle ou en téléchargement sur le site Internet communal
- Via la lettre municipale « Echos de la Cité », distribuée en direct à la population et téléchargeable aussi sur le site Internet communal.

Pour rappel démocratique, tous les citoyens ont vocation à poser des questions, à donner leur avis, à demander des explications, à prendre un rendez-vous avec le Maire ou avec un adjoint. Depuis votre récente arrivée dans la commune, vous n'avez pas jugé utile de solliciter le moindre rendez-vous pour obtenir un éclairage sur les nombreuses questions que vous vous posez. Pour un ardent défenseur du débat démocratique, de la consultation participative et de la discussion constructive, c'est très étonnant.

Concernant le dossier de la future salle des fêtes :

- Vous nous informez que 150 sauveterriens souhaitent être consultés sur le dossier de la salle des fêtes. **Ces personnes doivent être informées que la municipalité n'a pas été destinataire de cette demande.**
- Vous demandez un «moratoire» : **ce projet a été choisi par les citoyens lors de l'élection municipale de 2008** et il sera réalisé dans le mandat.
- Vous persistez à dire que la salle coûtera 1 million d'euros à la commune. **C'est faux.** Le projet a été expliqué dans le dernier Echo des Cités (copie jointe).
- Vous affirmez que le projet aura un « un impact sur le budget intercommunal, qui est issu de la contribution des communes ». **C'est faux.** Le Président de la Communauté des Communes est prêt à vous recevoir pour vous expliquer le mécanisme administratif.

- Vous affirmez que notre projet de 2008 parlait d'une salle pour accueillir 600 personnes et que désormais nous parlons d'une salle de 350 m2. **C'est vrai**. Cette salle de 350 m2 pourra accueillir 600 personnes assises, ou 400 personnes à table, ou 1000 personnes debout.
- Vous affirmez qu'il est inutile de construire une grande salle à Sauveterre car d'autres salles du canton pourraient très bien servir pour les grandes manifestations. Nous pensons au contraire que la commune de Sauveterre doit disposer d'une salle assez grande pour accueillir : les kermesses des écoles, les spectacles des écoles donnés pour les familles, le repas des aînés organisé par le CCAS, les grands quins, les mariages et les fêtes de familles, les spectacles de grande taille, les rencontres économiques, et bien d'autres manifestations.
- vous nous demandez, dans cette période pré-électorale de ne plus communiquer par le biais du journal municipal. **Le Conseil Municipal est élu jusqu'en mars 2014**, et jusqu'à cette date il travaille pour réaliser les projets pour lequel il a été élu en 2008. Le blog municipal et le journal municipal ne sont pas des outils de propagande électorale ! Les sujets dont nous parlons sont ceux qui seront réalisés ou engagés dans ce mandat (Extrait du code électoral joint).

Enfin, vous affirmez que ce projet empêchera la commune de faire d'autres investissements : équipements collectifs, services publics de proximité, voirie, restauration du patrimoine :

Cet après-midi avait lieu à Sauveterre un certain nombre d'inaugurations : Le bureau de Poste rénové, 12 appartements en centre-ville (Hôtel de France et Immeuble de La Poste), un city-stade et un skate-Park réalisés par la communauté des communes et une cave médiévale à vocation touristique.

Quant aux finances de la commune, elles ne sont plus en danger. En 5 années, nous aurons réduit la dette consolidée de la commune de près de 1 millions d'€uros. Lorsque nous avons été élus en 2008, nous avons dû faire, dans l'urgence, un emprunt de 300 000 € afin de payer les salaires et faire face aux échéances. Cette ligne de trésorerie a été remboursée en 2010. Nous avons restauré la trésorerie utile au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal espère que vous trouverez dans cette lettre et ses annexes les réponses à vos nombreuses questions.

Bien sincèrement.

Le Maire et le Conseil Municipal, réuni en séance le 9 septembre 2013.

Code électoral Article L52-1

Modifié par [LOI n°2011-412 du 14 avril 2011 - art. 6](#)

Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite.

A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. Sans préjudice des dispositions du présent chapitre, cette interdiction ne s'applique pas à la présentation, par un candidat ou pour son compte, dans le cadre de l'organisation de sa campagne, du bilan de la gestion des mandats qu'il détient ou qu'il a détenus. Les dépenses afférentes sont soumises aux dispositions relatives au financement et au plafonnement des dépenses électorales contenues au chapitre V bis du présent titre.

L'écho des cités

ZOOM SUR LES BUDGETS 2013

Le budget municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement).

Le budget du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe pour la Résidence pour Personnes Agées.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs et budgets communaux, lors de sa séance du 8 avril 2013.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait lui même adopté ses budgets et comptes administratifs le 3 avril 2013 à l'unanimité.

Les budgets 2013 sont les derniers du mandat en cours (2008-2014) ; en conséquence, ils présentent et contiennent l'ensemble des investissements programmés jusqu'à la fin du mandat (mars 2014).

Les efforts de bonne gestion financière entrepris par la commune de Sauveterre de Guyenne, permettent de disposer de nouvelles marges de manœuvre et de regarder vers l'avenir.

Bulletin d'information de Sauveterre de Guyenne
Directeur de Publication: Yves d'Amboise
Responsable de la rédaction: Marie-Josée Leuchter
Imprimé Par Nova Soins
Dépôt légal: mai 2013 - IF 18394 - 1627-5756

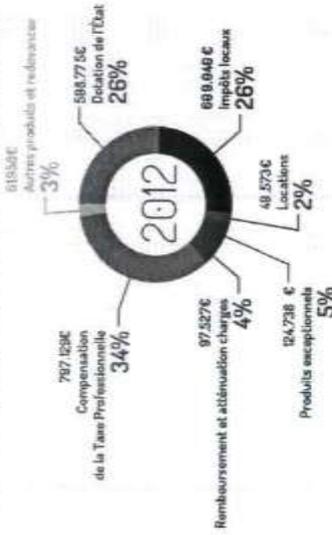
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Compte Administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année.

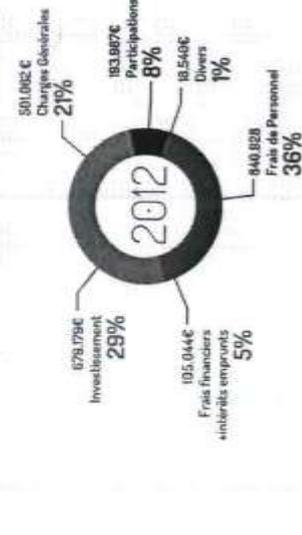
C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu. C'est la réalité pour l'année écoulée. Il présente donc les résultats du budget en question (avec éventuellement les « restes à réaliser », qui seront pris en compte l'année suivante).

Le CA doit-être conforme au compte de gestion établi par la trésorerie. Le Compte Administratif 2012 de la commune de Sauveterre de Guyenne (budget principal) en chiffres et en proportions :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL 2.338.740 €)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL 2.338.740 €)



PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Taux d'imposition 2013 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES :



Les efforts de gestion, et surtout d'investissement de la commune, sont d'autant plus importants que, en 2013, pour la 6^e année consécutive et conformément à l'engagement électoral pris auprès des Sauveterriens en 2008, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, pour ne pas peser sur le budget des ménages.

On constate, par rapport à 2012, une augmentation de 2,8 % des valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux (suivant la loi de finance 2013).

Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 543.400,00 € soit de 3,53 % supérieur à celui de l'année 2012.

Cette augmentation des bases est le résultat notamment du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, et à l'arrivée de nouveaux habitants (nouvelles maisons, travaux de rénovation...).

Ainsi, seules les bases augmentent générant une augmentation des recettes, sans toucher le taux d'imposition.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DES FRAIS DE PERSONNEL MAITRISES ET RATIONNALISES

Le budget prévisionnel 2013 comporte pour le poste budgétaire de « salaires ». Ce poste budgétaire est important et représente 54 % des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressource Humaine depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursement) qui y sont liés.

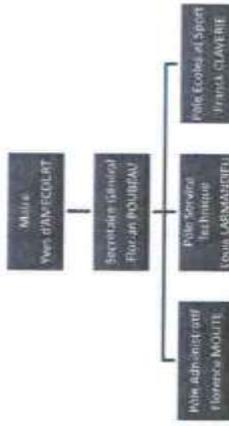
Pendant la crise économique la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'Etat (Contrat Unique d'insertion), ces contrats bénéficient d'une aide de l'état qui vient en atténuation de charges.

Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 70.000 € par an.

De même, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle-même, elle s'est dotée de personnels qualifiés.

De ce fait, une partie des salaires rebaissent en investissement avec « les travaux en régie », qui, sans cette main d'œuvre qualifiée, seraient réalisés par des entreprises extérieures.

Le montant des salaires qui est « basculé » dans le budget d'investissement est de 35.000 € par an.



Travaux en régie : Eglise du Puch

LA COMMUNE MAÎTRISE SA DETTE...

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé entre le 31/12/2007 et le 31/12/2012.

Depuis le 31 décembre 2007, la dette de la commune a reculé de 10,7%.

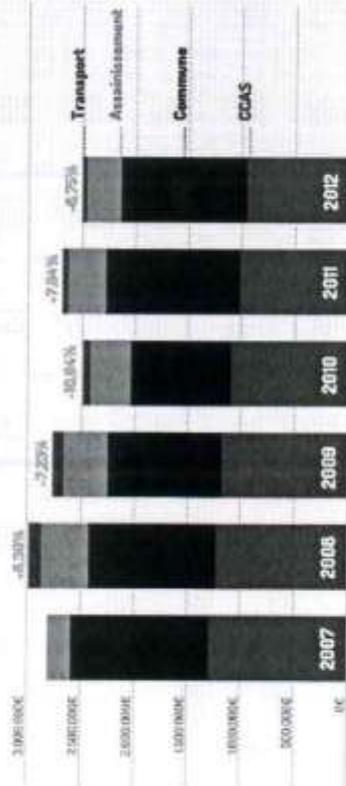
Elle est passée de 2,8 M€ à 2,5 M€.

En 2008, la dette avait augmenté avec l'achat d'un nouveau bus car l'ancien ne passait pas le contrôle technique.

La capacité de désendettement de la commune (environ 4 ans) est très raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne nette de la commune.

Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

	CCAS	COMMUNE	ASSURÉS/INDIV	TRANSPORT	TOTAL	Évolution
2007	1 293 206,19 €	1 200 720,78 €	212 535,51 €	2 407 377,49 €	2 807 377,49 €	
2008	1 275 836,36 €	1 206 072,08 €	434 672,62 €	114 500,00 €	2 964 980,00 €	+ 6,20 %
2009	1 171 043,51 €	1 064 922,94 €	405 218,55 €	106 317,42 €	2 765 272,42 €	- 7,23 %
2010	1 090 862,46 €	950 270,41 €	375 514,22 €	74 967,93 €	2 491 116,27 €	- 10,04 %
2011	1 022 807,59 €	1 294 708,26 €	346 745,24 €	18 565,94 €	2 684 326,46 €	+ 7,94 %
2012	946 849,25 €	1 194 411,04 €	315 789,51 €	48 544,94 €	2 507 325,19 €	- 6,75 %



EN 2013 ET 2014, LA COMMUNE SOUSCRIRA DE NOUVEAUX EMPRUNTS :

« Un emprunt de 386.000€, auprès de la Caisse des Dépôts, est prévu pour financer les travaux de l'immeuble de La Poste, avec un taux indexé sur le LivretA.

Celui-ci s'équilibrera sur 20 ans avec les loyers acquittés par La Poste et les futurs locataires des appartements.

« La commune récupère la TVA deux ans plus tard

Aussi, un emprunt de 322.000 € sur 2 ans est prévu afin de compenser les recettes provenant du Fond de compensation de la TVA (FCTVA).

NDLR au moment où nous imprimons ce numéro :

« L'Etat a donné un avis favorable pour une subvention de 202.000€ pour la construction d'une salle à Borard.

Nous sommes toujours en attente de la réponse du conseil général pour une demande de subvention déposée en août 2012 pour les logements de l'immeuble de La Poste.

... TOUT EN CONTINUANT À INVESTIR

Le montant des emprunts a diminué ce qui n'a pas empêché la commune de réaliser un effort d'investissement important.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour les années 2013/2014 avec :

« La réalisation d'un diagnostic d'accessibilité et d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments communaux

« La finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

« La Maison de la Culture : transformation de l'immeuble rue St Romain en bibliothèque-médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite

« La construction d'une salle à vocation culturelle et sportive, qui pourra servir aussi pour les banquets, et des locaux pour l'école de musique (zone Bonard)

« L'extension de l'atelier-garage municipal pour les services techniques

« Le remplacement des menuiseries de l'école maternelle et du presbytère

« La fin des travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Poste : 4 appartements, une cave médiévale, un bureau de Poste rénové. La fin des travaux est prévue pour l'été 2013.

« Le démarrage des travaux de reconstruction de l'Eglise Notre-Dame avec l'agence Goutal, Archibacte en Chef des Monuments Historiques (toiture, carrelage, chauffage)

« La poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales

« Le raccordement du village de « Roussillon » en réseau collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,

« La réalisation d'un bassin d'orage pour recueillir les eaux collectées après une forte pluie (car le réseau de Sauveterre est un réseau unitaire)

« Le programme des travaux de voirie

« La mise en œuvre du projet de Cabinet médical communal en centre ville (rue du 8 mai 1945)

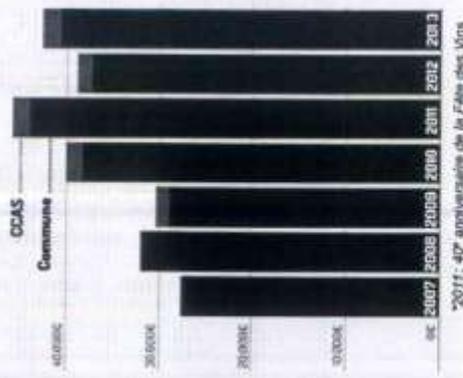
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

Pour l'année 2013, 40.576€ de subventions aux associations locales ont été budgétisés pour soutenir cette dynamique. Ce montant d'aide aux associations est en augmentation de +9% par rapport à 2012. Par ailleurs, les associations à but caritatif et de liens entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

EVOLUTION DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEPUIS 2007

	COMMUNE	CCAS	TOTAL
2007	27 291 301 €	156 000 €	27 546 300 €
2008	31 761 000 €	150 000 €	31 911 000 €
2009	38 843 000 €	1 400 000 €	39 243 000 €
2010	38 195 000 €	1 715 000 €	39 910 000 €
2011	43 944 000 €	1 345 000 €	45 389 000 €
2012	37 214 000 €	1 520 000 €	38 734 000 €
2013	48 578 000 €	1 875 000 €	47 307 000 €

MOYENNE



« 2011 : 407 associations de la Fête des Vins

BILAN :

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (notamment le Conseil Général de la Gironde), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse.

Les deux engagements pris en 2008 auprès des Sauveterriens seront tenus :

« Pas de hausse des taux d'imposition

« Pas de hausse de la dette consolidée de la commune

L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères.

BRÈVES ASSOCIATIVES

14. JUILLET 2013

A nouveau depuis la place de la République pour rejoindre l'esplanade Bonard ou découvrir le département, leur d'artefact musical offert par la Municipalité. Ensuite, retour vers le cœur de la Blaboue où vous êtes tous invités à venir dîner au bar.



FÊTE DE LA VIGNE ET DE LA GASTRONOMIE 26, 27, 28 JUILLET

Après un printemps pauvre et froid, il est temps maintenant de profiter des beaux jours. C'est pourquoi nous espérons avoir un été ensoleillé - d'accord pour nous vignerons et amateurs - mais aussi pour tous les habitants de la région et au-delà.

Depuis plusieurs mois maintenant l'équipe du CAG prépare la 42ème édition de la Fête des Vins de Sauveterre. Après le succès des années précédentes, nous nous sommes investis afin de trouver les moyens de vous proposer des spectacles riches et variés, ainsi que de nombreuses animations liées à la viticulture et aux Vins de Bordeaux.

Cette année encore tous les spectacles seront gratuits grâce aux institutions et aux entreprises de la région qui soutiennent cet événement. Le programme de Sauveterre Fête des Vins 2013 sera bien rempli. D'abord l'École de Musique de Sauveterre - Musique en Bascoie - qui ouvrira les festivités grâce à leurs jeunes qui commenceront à faire s'échouer au travers de groupes musicaux et variés afin de faire découvrir petits et grands.

Plusieurs groupes musicaux de la région seront impliqués par des compositions plus connues et des styles différents. Il y en aura pour tous les goûts grâce à des compositions mais aussi à Mikael Vignaux qui animera le repas du samedi soir.

Les bénévoles en collaboration sur la place se seront et le dimanche, en particulier lors du départ des Elus sous le grand chapiteau le dimanche midi.

Il y aura du théâtre dans le chat à l'antenne de la Cave Coopérative le dimanche après-midi. Sur les stands collectifs des viticulteurs de Sauveterre, il y aura de nouvelles animations auxquelles participeront de jeunes étudiants en aménagement.

Vous trouverez le programme sur www.cave-sauveterre.fr ou sur Facebook. Nous vous souhaitons à tous une joyeuse fête des Vins 2013.



OUVERTURE ESTIVALE DE LA PISCINE : C'EST PARTI POUR DEUX MOIS

La piscine en plein air de Sauveterre-de-Guyenne vous invite à venir installer votre serviette pour nager, pique-niquer et profiter bien sûr du 6 juillet 14h30 au 1er septembre 2013 15h. Nous espérons que le soleil sera au rendez-vous durant ses deux mois de fonctionnement (juillet et août). Ce qui, après une très longue période de mauvais temps, permettra à tous de profiter largement des plaisirs de la baignade et du bronzage !

Horaires : Tous les jours de 14h30 à 19h30

Tarifs et conditions d'accès

- de 8 à 18 ans : 1,20 € / jour, abonnement pour 10 entrées : 11,70 €
- Adultes : 2,20 € / jour, abonnement pour 10 entrées : 19,80 €
- Entrée gratuite pour les enfants - de 6 ans
- Les cartes d'abonnement sont vendues sur place.

Cours de natation : Disponibles par les MNS - Prendre contact directement avec eux.

Soirées piscine : vendredi 12 juillet et vendredi 9 août

Contact

Telephone piscine : 05 20 11 17 52
MNS Julien Nicolas Deslor : 06 64 71 63 64
MNS Jocelyne Wharton : 06 85 85 39 33



RENTREE SCOLAIRE 2013

Le rendez-vous 2013 aura lieu le mardi 3 septembre 2013 au sein des écoles communales de Sauveterre de Guyenne.

École maternelle
Rue du 8 mai 1945
Tel : 05 56 71 51 61
Directrice : Mme Valérie HATRON

École élémentaire
Rue S. de La Roche
Tel : 05 56 71 50 81
Directeur : M. Jean-Michel SIMI

Sauveterre-de-Guyenne
Puch, 2 Romens et 3' Leger de Vignaux

#1307 - juillet - août 2013

L'écho des cités

ACTUALITÉS MUNICIPALES



APPROBATION DU PLU

Après plusieurs années de réflexions, de travail et de concertation, et après la période d'enquête publique du début de l'année 2013, le conseil municipal a approuvé le 27 mai dernier, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Sauveterre de Guyenne, approuvé le 5 janvier 1989, revu en 2002, puis modifié en 2006 pour intégrer le territoire communal au cours de ces dernières années.

Le Conseil Municipal de Sauveterre a pris la décision en 2008 d'entreprendre une nouvelle révision tendant à transformer le POS en PLU.

Le projet de la commune s'appuie notamment sur les orientations suivantes :

- respecter l'identité de la commune et son cadre de vie
- maintenir et harmoniser la croissance
- renforcer la qualité urbaine du centre-ville
- maintenir le développement économique
- préserver l'environnement et les terres agricoles

L'ensemble du dossier du PLU, à travers son diagnostic, son projet d'aménagement et de développement durable (ou PADD), ses zonages et le règlement qui s'y applique, représente l'ambition de la commune en matière d'urbanisme et de développement de son territoire pour les années à venir.

Mais le PLU est aussi un document évolutif, afin de tenir compte de l'évolution des projets sur l'ensemble de la commune et des nouvelles dispositions législatives.

L'ensemble du dossier du PLU est consultable à la mairie de Sauveterre de Guyenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

BRÈVES MUNICIPALES



REPARATION CINETIÈRE COMMUNALE

A la suite des dégâts occasionnés sur le mur et le portail du cimetière de Sauveterre de Guyenne (Place du Fournil) par un véhicule, l'assurance de la commune a sollicité mandater un expert.

Ce dernier vient de rendre son rapport et notre assurance, qui prendra à sa charge les réparations, vient de nous autoriser à débiter les travaux.

Les différentes réparations (mur, portail, luminaires, point d'eau) sont commandées et vont être programmées très rapidement.

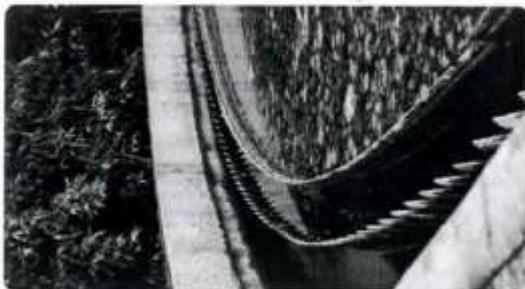
Le téléphone : 06 77 56 51 36
Courriel : sauvetrepuch@orange.fr

FESTIVAL : OUVRE LA VOIX

Au mois de septembre, lorsque débute le Festival Ouvre la Voix propose une authentique érotique au cœur du territoire girondin en associant, le temps d'un week-end, musique à vélo ou à véhicules non motorisés, balsos, patinoire et dégustations de produits régionaux.

Cette année, Ouvre la Voix se déroulera sur 2 jours, Samedi 7 et Dimanche 8 septembre 2013. Rendez-vous donc Samedi matin au départ de Sauveterre de Guyenne direction Cénon.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

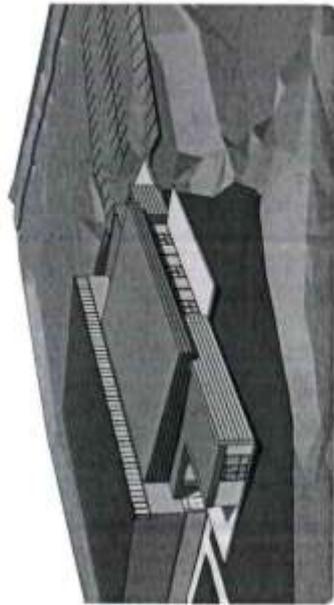


RÉVISION SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12/04/2013 au 14/05/2013, Monsieur Jean-Pierre GAJRY, Commissaire enquêteur, a remis son Rapport et ses Conclusions sur notre projet de Révision du schéma directeur et zonage d'assainissement.

Ce projet de Révision du schéma directeur et zonage d'assainissement de Sauveterre de Guyenne a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur.

Ce projet a été approuvé en Conseil Municipal en juin 2013. Ce nouveau Schéma directeur et zonage d'assainissement a pris en compte le Rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, la lettre d'intention de la collectivité et les évolutions apportées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en mai 2013.

Le Rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, ainsi que le nouveau schéma directeur et zonage d'assainissement, sont librement consultables, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.



CONSTRUCTION D'UNE SALLE A VOCATION CULTURELLE ET SPORTIVE À BONARD

Le Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne travaille activement sur le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes à Bonard. Elle communiquera avec l'actuel gymnase. Ce nouvel équipement permettra de développer les activités culturelles, associatives, éducatives et économiques de notre territoire.

A côté de cette salle sera construite une véritable «Ecole de Musique» qui sera mise à disposition de l'association « Musique en Bastide ». Un espace spécifique pourra accueillir un studio d'enregistrement pour les groupes musicaux du Sauveterrois.

Ce projet de grande salle correspond à un engagement électoral des membres du Conseil Municipal élus en 2008 et a été programmé en fonction des possibilités financières de la commune.

- L'enveloppe budgétaire prévue et actée lors du vote du budget en mars 2013, est de 700.000€ HT pour les travaux.
- L'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) soutient ce projet et a accordé, tout récemment, une subvention de 202.000€.

Le Conseil Général de la Gironde a également été sollicité pour soutenir financièrement la réalisation de cet équipement qui sera mutualisé entre plusieurs structures (communes, communauté de communes, collège) et offrira un espace d'apprentissage culturel inédit sur le territoire. Cette logique de mutualisation s'inscrit dans une volonté de rationaliser au maximum la dépense publique et de promouvoir le Développement Durable sur notre territoire.

Le comité de travail constitué autour de l'architecte David Blazquez, et composé d'élus, d'agents communaux et d'un professeur de l'Ecole de Musique de Sauveterre-de-Guyenne (Musique en Bastide), travaille sur la répartition des espaces et l'articulation des différentes zones créées et existantes. Sur la dernière esquisse, cette future construction est composée d'une salle de 350 m² (50 m² de plus que la salle de Saint-Brice que nous utilisons actuellement), d'une scène de 70 m², d'un coin traiteur, de sanitaires, d'une terrasse de plus de 100 m² avec vue sur les paysages et vignobles de l'Entre-Deux-Mers.

Nous profiterons de ce projet pour installer une salle de douches, accessible depuis le gymnase existant.

ACTUALITÉS MUNICIPALES



Une véritable «Ecole de musique» indépendante et fonctionnelle sera également créée. Cette école de musique sera composée de 7 salles de cours dont une aménagée pour permettre l'installation future d'un studio d'enregistrement.

La création de cette salle entrainera également la création d'un parking rue de la Vignague, à côté des terrains de tennis intercommunaux. Le coût de ce parking sera partagé entre la commune (chargée du terrassement) et la communauté des communes, qui prendra en charge l'enrobé.

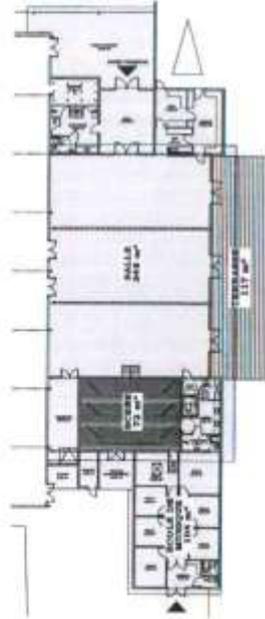
Ce parking accueillera aussi une nouvelle « halte camping car » qui sera financée par la communauté des communes.

La communication avec la salle polyvalente existante de 900 m² (gymnase) sera possible afin d'organiser des manifestations ponctuelles de plus grande envergure (culture, sport, salon...), dans un espace couvert de 1200 m².

Les différents espaces créés seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et consommeront peu d'énergie (réglementation thermique 2012). La source de chaleur utilisée sera le bois-énergie. La chaudière retenue sera soit à plaquette forestière, soit à granulés de bois.

Très attendue par les Sauveterrois, cette grande salle viendra accueillir et améliorer l'offre de services public pour les associations, les écoles, les entreprises, la collectivité et les familles.

Cette grande salle pourra en effet accueillir les salons et rencontres économi-ques, les fêtes des écoles, les spectacles du collège, les quinzes de grande taille, et quelques grands spectacles. En libérant l'utilisation de la Salle Rue Saint-Romain, cela permettra d'accueillir en centre ville, plus de pièces de théâtre et plus de spectateurs.



AGENDA	
4 JUILLET 2013	Rencontre inter-entreprises 20H à la Salle des Fêtes
8 JUILLET 2013	Ouverture de la piscine jusqu'au 1 ^{er} septembre inclus
12 JUILLET 2013	Repas-piscine 19H30 à la Piscine
14 JUILLET 2013	Feu d'artifice et bal
20, 27 ET 29 JUILLET 2013	Fête de la vigne et du vin 42 ^{ème} édition
3 AOÛT 2013	Repas piscine 19H30 à la Piscine
24-25 AOÛT 2013	Voyage à Soltrum 40 ans du jumelage
23 AOÛT 2013	Don du sang (EFS) 18h08-19h00 à la salle des fêtes
3 SEPTEMBRE 2013	Renrène des classes maternelles élémentaire
2-8 SEPTEMBRE 2013	Festival Duivre la voix